



## **DECISION**

N° 2024-DC18

### **TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU EP RUE JULES FERRY**

**LE MAIRE DE TARTAS (Landes),**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 23 Mai 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

**CONSIDERANT** la publicité faite à l'appel public à la concurrence pour le marché de travaux de de réfection du Centre Bourg et de ses abords soit :

- Le 29 Mars 2024 dans les PETITES AFFICHES LANDAISES
- Le 29 Mars 2024 dans les ANNONCES LANDAISES
- Le 4 Avril 2024 dans le SUD OUEST

**CONSIDERANT** l'issue de la consultation n°2024-06 dans le cadre de la procédure adaptée conforme au code de la commande publique, sur la plateforme départementale de dématérialisation pour les travaux d'extension du réseau EP Rue Jules FERRY,

**CONSIDERANT** qu'après analyse des cinq offres reçues, par la Maitrise d'œuvre le Cabinet IDEIA VRD, celle de SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE, 1 Avenue Marcel Dassault, 64601 ANGLET Cedex a été jugée techniquement et économiquement la plus avantageuse, suivant les critères énoncés au règlement de la consultation,

### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de commander les travaux d'extension du réseau EP de la rue Jules FERRY à l'entreprise SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE, 1 Avenue Marcel Dassault, 64601 ANGLET Cedex.

**Article 2** : Le montant du marché est de 119 962,85 € HT soit **143 955,42 € TTC**

**Article 3** : La présente décision sera adressée à M. le Sous Préfet et affichée à la porte de la Mairie.

Fait à Tartas, le 5 Juin 2024

**Le Maire,**

**J-F. BROQUÈRES**

